

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Saison 2026 - 2027

PV N°1

Réunion du 30/09/2026 à 20 h 30 au district du Lot

Membres :

- RAYNAL Marie Laure ✓ LOUIS Dominique ✓ ANDRES Frédéric
- GOUSSET Patrick

Excusés :

- IMPERIALE Laurent ✓ LAPLACE Daniel ✓ GALTHIE Marine

Assiste :

- ✓ NAVARRE Robert

Ordre du jour :

- ❖ Étude de la situation des clubs au 31/08/2026

Les présentes décisions ci-dessous figurant dans l'ensemble de ce procès-verbal sont susceptibles d'appel (conformément à l'article 8 du Statut de l'Arbitrage) devant la Commission Départementale d'Appel du District du Lot de Football, dans les conditions de forme et de délai prévues par l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

- ❖ **CLUBS NON EN RÈGLE À SAVOIR, N'AYANT PAS LE NOMBRE D'ARBITRES IMPOSÉ PAR LE STATUT DE L'ARBITRAGE A LA DATE DU 31 AOÛT 2026** (Articles 26 et 48 du Statut de l'Arbitrage)
Les clubs y figurant ont jusqu'au 28 février 2027 pour régulariser leur situation.

La Commission valide la liste ci-dessous des clubs :

Clubs de D1 – obligation 2 arbitres

- **Cazals (525809)**

Au 31/08/2026 la commission a constaté 2 arbitres manquants

Clubs de D2 : obligation 1 arbitre

- **ENT Bleuets Lendou Montcuq (544816) Séniors féminines (Cf article 41.2 des statuts de l'arbitrage)**

Au 31/08/2026 la commission a constaté 1 arbitre manquant

- **FC de Gréalou (533064)**

Au 31/08/2026 la commission a constaté 1 arbitre manquant

- **Ent Lafortunière Labastide-Murat (517796)**

Au 31/08/2026 la commission a constaté 1 arbitre manquant

- **Ent Cajarc Cenevières Foot / Causse Sud (548858)**

Au 31/08/2026 la commission a constaté 1 arbitre manquant

La licence de Monsieur Gasc Mathieu a été renouvelée le 01/09/2026. Licence validée hors délais (art. 48)

Clubs de D3 : obligation 1 arbitre

➤ **Ent St Germain (521349)**

Au 31/08/2026 la commission a constaté 1 arbitre manquant

➤ **CA Salviacois (502046)**

Au 31/08/2026 la commission a constaté 1 arbitre manquant

➤ **Entente Vallée du Lot (545558)**

Au 31/08/2026 la commission a constaté 1 arbitre manquant

Clubs de ligue : leur situation est publiée par la CRSA

La Présidente de la CDSA

Marie Laure RAYNAL



Le secrétaire de la CDSA

Dominique LOUIS

